



SEPT. - OCT. 2015

## Quel avenir pour la tutelle ?

Soucieux d'accompagner au mieux les différentes évolutions de l'aide aux majeurs protégés, les CEMÉA Nord - Pas de Calais renouvellent en 2015, leur offre de formations continues adaptée : **les Rendez-vous Juridiques**.

### CALENDRIER 2015 DES FORMATIONS

#### Quel avenir pour la tutelle ?

- le 21 septembre
- le 09 octobre de 9h à 17h30

#### La parentalité et la famille du majeur protégé

- le 3 novembre
- le 4 novembre de 9h à 17h30

### RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTION

pour obtenir un devis ou pour s'inscrire s'adresser au secrétariat :

Géraldine VOISIN  
gvoisin@cemeanpdc.org  
03 20 12 80 09

#### PRIX

155 € / jour de formation  
le repas est compris  
(frais pédagogiques : 140 €  
+ frais de repas : 15 €)

#### Arnaud CALONNE

Direction des Formations  
Travail social, Santé mentale et Psychiatrie  
et Formations continues  
acalonne@cemeanpdc.org  
03 20 12 80 05

[www.cemea-npdc.org](http://www.cemea-npdc.org)

Cette formation est agréée Développement Professionnel Continué sous le N° 5027.

#### PUBLIC

Cette offre s'adresse :

- aux mandataires MJPM certifiés ;
- et aux autres professionnels travaillant en proximité des majeurs protégés qui ont besoin d'approfondir leurs connaissances sur ce mandat ;
- aux familles ayant en charge la protection d'un de leur proche.

**Ces rendez-vous ont également l'ambition de renforcer le travail interprofessionnel notamment entre les mandataires et les travailleurs sociaux et médico-sociaux.**

#### ORGANISATION PÉDAGOGIQUE

Nous avons l'ambition de faire des Rendez-vous Juridiques un espace d'échanges, de rencontres et de discussions autour d'un thème spécifique. Ils sont conçus dans un esprit d'enrichissement professionnel et personnel, de dialogue avec un intervenant autour de cas pratiques concrets.

Comme chaque action portée par les CEMÉA, ces journées de formation seront en lien étroit avec la réalité des professionnels intervenant en périphérie de la protection des personnes. Pour offrir à chaque participant un mode d'échange dynamique et convivial et garantir la cohérence dans le déroulement de la formation, chaque intervenant sera accompagné d'un formateur en lien direct avec le monde tutélaire.

Ces Rendez-vous juridiques débiteront dès 9h par un café permettant la rencontre. Ensuite jusqu'à l'heure du déjeuner l'intervenant éclairera la problématique par des apports théoriques. Le déjeuner sera pris en commun. La seconde partie de journée permettra à l'intervenant de répondre aux questionnements des participants et de résoudre des problématiques concrètes. La journée se terminera à 17h30 après la conclusion-synthèse à laquelle tous les participants pourront prendre part. Une petite collation clôturera la journée.

A l'issue de chaque rendez-vous, un document de synthèse sera transmis à chacun des participants dans un délai raisonnable.

Le nombre de places est limité.

Une attestation de formation sera délivrée aux participants ainsi qu'un document de synthèse transmis ultérieurement.

# Quel avenir pour la tutelle en France dans un contexte international et européen en mutation ?

- > Connaître et comprendre les textes issus de l'environnement européen et international des régimes de protection juridique des majeurs
- > Savoir identifier et mesurer les effets présents et à venir sur le droit français

La France a réformé la protection juridique des majeurs en mars 2007. Depuis, les textes internationaux qui ont vu le jour conduisent notre pays à de nouvelles réflexions qui provoqueront sans aucun doute des évolutions législatives. L'objet de ces rendez-vous juridique est de découvrir ces textes et de faire le point sur l'avenir de la tutelle.

**La thématique se décline en un diptyque de deux rendez-vous à quelques jours d'intervalle. Il est fortement conseillé de suivre ces 2 journées.**

Adoptée par l'Assemblée Générale des Nations Unies le 13 décembre 2006, la Convention Relative aux Droits des Personnes Handicapées (CRDPH) a été ratifiée par 24 États Membres de l'Union Européenne en 2010. La France, qui fait partie des états signataires a formulé tout de même des réserves sur les dispositions. L'article 12 de la Convention Relative aux Droits des Personnes Handicapées introduit l'idée l'égalité devant la loi de tout être humain comme préalable à l'exercice des autres droits de l'homme. Cet article affirme que les personnes en situation de handicap ont droit à la reconnaissance en tous lieux de leur personnalité juridique. L'État doit leur permettre de bénéficier des mesures appropriées pour donner accès à l'accompagnement dont elles peuvent avoir besoin pour exercer leur capacité juridique. Cependant, la France fait valoir une différence entre la notion de « personnalité juridique » et de « capacité ».

**Au-delà d'un changement textuel, c'est un changement d'état d'esprit, une évolution profonde des mentalités qui conduit à ne plus voir les personnes en situation de handicap comme des objets de droits sociaux mais comme des sujets citoyens à part entière.**

Le but de ces deux journées est de préciser :

- l'influence internationale et européenne sur les mesures de protection juridiques françaises
- le contexte dans lequel a été adopté la Convention
- les influences actuelles et futures sur la législation en Europe et en France et les perspectives à venir
- l'impact dans la pratique des MJPM



SEPT. - OCT. 2015



## Quel avenir pour la tutelle en France dans un contexte international et européen en mutation ?

### État des lieux

21 septembre 2015

#### Intervenant-e-s

Sébastien BRETON,

Juriste, ancien conseiller technique d'une fédération nationale, praticien au quotidien de la protection juridique des majeurs au sein d'un service MJPM.

Émilie ROULLAND,

Juriste, praticien au quotidien de la protection juridique des majeurs au sein d'un service MJPM.

### Des évolutions possibles

09 octobre 2015

#### Intervenant-e-s

Camille LATIMIER,

Spécialiste des droits de l'homme. Elle a travaillé pour Inclusion Europe, une organisation européenne à but non lucratif qui milite pour les droits et intérêts des personnes handicapées intellectuelles et de leurs familles à travers l'Europe pendant 10 ans. Elle prépare un doctorat à l'université de Kent (UK) en la matière.

Émilie ROULLAND,

Juriste, praticien au quotidien de la protection juridique des majeurs au sein d'un service MJPM.

**Médiatrice :** Linda Werner, juriste en droit privé, responsable pédagogique des formations CNC MJPM aux CEMÉA Nord - Pas de Calais

**Grand témoin :** François RICHIR, chargé de mission d'une fédération nationale.

#### Contenu

Au cours de cette journée nous traiterons du **droit comparé de la protection juridique en Europe**, nous aborderons les différentes législations européennes afin de prendre du recul, de développer un regard critique sur le système choisi par la France et de nous détacher de ce qui nous apparaît indispensable. Nous réfléchissons sur ce qu'apportent les droits étrangers

Nous reviendrons sur les **notions de droit français** telles que : le handicap, la vulnérabilité, la capacité de jouissance et d'exercice, la personnalité juridique, l'altération des facultés, les atteintes à la capacité juridique, ...

Nous présenterons la **Convention Relative aux Droits des Personnes Handicapées**, notamment l'article 12 et les réserves émises par la France.

#### Contenu

Au cours de cette journée, nous aborderons :

**L'interprétation de l'article 12 par le Comité des Nations Unies** afin :

- d'analyser les besoins d'accompagnement en établissant des critères neutres ;
- de traiter du **respect des droits**, de la **volonté et des préférences des personnes handicapées** par opposition à l'intérêt supérieur de la personne ;
- d'échanger sur les systèmes d'accompagnements qui peuvent être mis en place : les catégories proposées et les exemples existants ;
- d'aborder la protection contre les abus et la garantie du **droit à l'accompagnement individuel** ;
- de parcourir les incidences pour d'autres articles de la Convention (droit de vote, accès à la justice, accessibilité, consentement...).

**La loi française du 5 mars 2007**, à la lecture de la loi, nous déterminerons les compatibilités et incompatibilités avec la CRDPH.

Nous nous projeterons sur ce qui pourrait être conservé, ce qui devrait être modifié. Analyses et discussions.

Nous mesurerons les **défis à relever dans le contexte français, l'identification des atouts et des obstacles** :

- la construction d'un système complexe et individualisé d'accompagnement, les enjeux juridiques et économiques ;
- la formation du personnel et la préparation des tierces personnes (médecins, banquiers, notaires, prestataires de services) ;
- l'accompagnement des personnes handicapées : le rôle de l'autoreprésentation et le rôle des familles et la collaboration entre le secteur de la justice et le secteur social.

#### Méthodes pédagogiques

Apports théoriques - Discussions, échanges, réflexions et partages des expériences avec les participants.

## A vos agendas 2015 prenons *Rendez-Vous... Juridiques* !

### La parentalité et la famille du majeur protégé

- Le mardi 3 novembre
- Le mercredi 4 novembre

Pour vous inscrire et connaître le contenu des prochains RDV JURIDIQUES, contactez Géraldine VOISIN, secrétaire en charge de ces formations :

Courriel : [gvoisin@cemeanpdc.org](mailto:gvoisin@cemeanpdc.org)

Tél. : 03 20 12 80 09

Retrouvez nos autres  
formations professionnelles  
de Mandataire Judiciaire,  
et nos formations profes-  
sionnelles continues à la  
santé mentale et psychiatrie  
sur notre site  
internet



[www.cemea-npdc.org](http://www.cemea-npdc.org)



## Les CEMÉA et la formation MJPM

Depuis 1988, les CEMÉA ont investi le champ de la formation tutélaire et forment des mandataires à la protection des majeurs.

Nos pratiques et méthodes pédagogiques sont centrées sur des apports théoriques, de l'analyse et des études de cas, ainsi que des travaux en groupe, l'implication de chaque personne dans l'émergence, la construction et la réalisation de son projet de formation.

Notre conception de la formation des personnes s'appuie à la fois sur la constitution et la vie d'un groupe et sur la prise en compte de chacun. L'interaction entre l'individuel et le collectif permet à chacun de progresser selon son rythme, ses besoins, ses intérêts, ses attentes.

L'équipe pédagogique est composée de professionnels qualifiés et expérimentés dans chaque domaine de formation. Une coordination de l'ensemble du processus de formation permet une cohérence et un suivi individuel adapté à chacun des candidats.

## Les C.E.M.É.A.

Les Centres d'Entraînement aux Méthodes d'Éducation Active sont une association laïque reconnue d'utilité publique et agréée par l'état.

Les C.E.M.É.A., depuis 70 ans, développent les idées de l'éducation nouvelle dans la formation des personnels des différents champs de l'action éducative et sociale. Leur volonté consiste à faire partager ces idées et ces pratiques avec l'école, la maison de quartier, l'hôpital psychiatrique, les institutions spécialisées.

Les C.E.M.É.A. s'intéressent à l'individu dans sa globalité ainsi qu'à l'ensemble de la vie sociale et culturelle de la cité dans laquelle il agit.

### Les CEMÉA et la santé mentale

La rencontre des CEMÉA et de la santé mentale s'est initiée lors des premiers stages dans les hôpitaux psychiatriques, autour de la question de l'amélioration du cadre de vie des patients. Alors est née une parole singulière soignante. L'organisation des premiers stages pour «les équipes santé mentale», mis en place par les Ceméa dès 1949, à la demande du docteur G. Daumezon, s'appuie sur cette idée révolutionnaire de l'impérieuse nécessité pour le soignant de travailler sa pratique dans un partage et une confrontation de points de vue, et d'élaborer collectivement pendant le temps de la formation une pensée théorique, gage de sa solidité soignante. Les CEMÉA ont ainsi contribué à la mise en mouvement d'une culture, celle de la psychiatrie du désaliénisme.

### Notre conception de la formation :

La formation est un besoin et un droit tout au long de la vie professionnelle.

La formation est un espace de rencontre de publics différents et de confrontation d'idées et de pratiques.

La formation prend en compte les parcours des personnes ; c'est un facteur de promotion sociale. La laïcité est une de nos références et de nos pratiques. Notre respect des différences (culturelles, religieuses, ethniques) comprend l'opposition aux obscurantismes et aux intégrismes.

La formation est un lieu du développement culturel.

La formation est un lieu de valorisation de la dimension politique.